

**Extrait des délibérations -
Compte rendu sommaire du conseil communautaire du 9 décembre 2020**

L'an deux mille vingt, le neuf décembre à vingt heures, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni en séance non-publique diffusée en direct sur internet (loi 14 novembre 2020 sur l'état d'urgence sanitaire), légalement convoqué le vingt novembre deux mille vingt, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Verdun, sous la présidence de M. Hazard, Président.

		Présent		Excusé	Mandataire	Observation
		Physique	Visio			
HAZARD	Samuel	x				
ANTION	Claude	x				
MUNERELLE	Régine	x				
DIDRY	Julien		x			
THOMAS	Jean-François	x				
THIL	Marie-Claude		x			
DEHAND	Philippe	x				
GERARD BARGE	Christine	x				
CORTIAL	Patrick	x				
VELAIN	Jean-Christophe		x			
GRIGGIO	Antoni	x				
COLAUTTI	Philippe	x				
SCHWEITZER	Karen	x				
FALQUE	Armand	x				
MOREL	Jean-Pierre	x				
GOEURIOT	Bernard	x				
LORANS	Patrick			x		
BROCARD	Régis		x			
CHAZAL	Raphaël		x			
LIBERT	Pierre			x	Suppléant Jean-Pierre Libert	
GERVAISE	Gérard			x		
SAINT-VANNE	Charles			x		
LONG	François-Xavier			x		

MICHELET	Maurice			x	
LAPARRA	Jean-Pierre			x	
STCHERBININE	Gérard		x		
COLLIGNON	Maryvonne		x		
PONCELET	Michel		x		
ADDENET	Jean-Marie	x			
JACQUINOT	Pierre		x		
VERNEL	Jean			x	
PELISSIER	Catherine		x		
PROT	Christine		x		
MAGISSON	Patrick			x	
LEFRAND	Pascal			x	
JACQUINET-DE BEAUMOREL	Sandrine			x	
BOURDIN-WAT RIN	Sylvie		x		
HENRY	Philippe		x		
BATTOU	Pascale			x	pouvoir à Bernard Goeuriot
WEISSE	Fabrice		x		
ROUARD	Guillaume		x		
CASAGRANDE	Emmanuelle		x		
MOUNZER	Diana		x		
LAVINA	Bruno		x		
DE PALMA-ANCEL	Angéllina		x		
BEAUMET	Fabrice		x		
SANTUS	Angélique		x		
HIRAT	Mickaël		x		
AMBROSIO	Samuel		x		
GHEWY	Jennifer			x	
RICHARD	Julia		x		
BROCHET	Quentin		x		

ANRIFIDINE	Nasra			x		
DURET	Jean-Luc			x	donne pouvoir à Régine Munerelle	
WEISS	Pierre		x			

Le conseil communautaire constate que le Quorum est atteint. Il nomme Karen Schweitzer en qualité de secrétaire de Séance et Freddy KESSEL, DGS, en qualité d'auxiliaire de séance.

Le conseil s'est ouvert à 20h00

Ordre du jour

Pas d'observation sur le PV de la séance précédente

Installation Pierre Weiss Représentant Cumières et son suppléant Benoit DENIS

Inversion ordre du jour. Les premiers papiers présentés seront les papiers relatifs aux budgets

Examen et vote du Budget Primitif 2021 - Budget PRINCIPAL

Rapporteur	Christine Barge	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire :

ADOpte le BUDGET PRIMITIF de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun pour l'exercice 2021 présenté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement sans aucune exception.

Examen et vote du Budget Primitif 2021 - Budget Annexe TRANSPORT

Rapporteur	Jean-François Thomas	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

ADOpte le budget annexe TRANSPORT de la Communauté d' Agglomération du Grand Verdun pour l'exercice 2021 présenté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement sans aucune exception.

Examen et vote du Budget Primitif 2021 - Budget Annexe ASSAINISSEMENT

Rapporteur	Jean-François Thomas	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

ADOpte le budget annexe ASSAINISSEMENT de la Communauté d' Agglomération du Grand Verdun pour l'exercice 2021 présenté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement sans aucune exception.

Examen et vote du Budget Primitif 2021 - Budget Annexe EAU REGIE

Rapporteur	Jean-François Thomas	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité		/

Le Conseil communautaire

ADOpte le budget annexe EAU REGIE de la Communauté d' Agglomération du Grand Verdun pour l'exercice 2021 présenté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement sans aucune exception.

Examen et vote du Budget Primitif 2021 - Budget Annexe EAU DSP

Rapporteur	Jean-François Thomas	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

ADOPTE le budget annexe EAU DSP de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun pour l'exercice 2021 présenté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement sans aucune exception.

Examen et vote du Budget Primitif 2021 - Budget Annexe EAU PRE

Rapporteur	Karen Schweitzer	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

ADOPTE le budget annexe PRE de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun pour l'exercice 2021 présenté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement sans aucune exception.

Examen et vote du Budget Principal 2021 - Budget Annexe ANRU

Rapporteur	Karen Schweitzer	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur Colautti, Madame Prot et Madame Munerelle ne prennent pas part au vote

Le Conseil communautaire

ADOPTE le budget annexe ANRU de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun pour l'exercice 2021 présenté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement sans aucune exception.

Examen et vote du Budget Principal 2021 - Budget Annexe MARRONNIERS

Rapporteur	Patrick Cortial	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

ADOpte le budget annexe MARRONNIERS de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun pour l'exercice 2021 présenté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement sans aucune exception.

Suppression du Budget Annexe WAMEAU

Rapporteur	Patrick Cortial	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

AUTORISE la suppression du budget annexe Wameau au 31/12/2020 et la reprise des résultats cumulés 2020 en fonctionnement et en investissement sur le budget général de la Communauté d'Agglomération.

Suppression du Budget Annexe CHICAGO

Rapporteur	Patrick CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

ADOpte la suppression du budget annexe « Chicago » au 31 décembre 2020 et la reprise des résultats cumulés 2020 en fonctionnement et en investissement sur le budget général de la Communauté d'Agglomération.

Remboursements aux usagers du Conservatoire et de l'Atelier d'Art suite COVID 19 (2)

Rapporteur	Antonì Griggio	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Philippe Henry ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer le remboursement.

Déconstruction, dépollution et fouilles archéologiques du quartier Miribel à Verdun transfert du projet en Ville de Verdun

Rapporteur	Patrick Cortial	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

AUTORISE Monsieur le Président à renoncer au projet de la déconstruction, dépollution et fouilles archéologiques du quartier Miribel et à faire porter ce dossier par la Ville de Verdun.

Pertes sur créances irrécouvrables - créances éteintes

Rapporteur	Christine BARGE	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

ACTE ces créances comme éteintes

Avenant à la convention pour le versement du fonds de concours 2020 de la Ville de Verdun à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun

Rapporteur	Samuel HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

AUTORISE, le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun à signer l'avenant à la convention relative au versement du fonds de concours entre la Ville de Verdun et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

Modification des statuts de la CAGV sur la compétence optionnelle action sociale d'intérêt communautaire

Rapporteur	Régime Munerelle	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

ADOpte la délibération suivante et il est demandé de la soumettre au vote des communes membres composant la communauté d'agglomération :

Les statuts de la communauté d'agglomération sont modifiés comme suit :

Au titre de la compétence action sociale d'intérêt communautaire intégrée lors de la création de la communauté d'agglomération, la définition suivante est retenue :

“Sont d'intérêts communautaires en matière d'action sociale les missions suivantes :

Santé

Participation à la définition, à l'animation et à la gestion d'un contrat local de santé signé avec l'Agence Régionale de Santé au sens de l'article L1434-17 du code de la Santé publique ;

Développement et animation d'actions de prévention et de promotion de la santé à l'échelle du territoire qui pourront se décliner à l'échelle locale ;

Economie sociale et solidaire

Promouvoir l'insertion sociale et économique des habitants du territoire faisant de l'innovation sociale un levier de développement durable du territoire ;

Favoriser les démarches d'innovation sociale à caractère socio-économique ;

Gestion du chantier d'insertion intercommunal ;

Participation à l'animation de l'épicerie sociale solidaire.

Prévention et lutte contre la précarité.

Analyse des besoins sociaux du territoire à l'échelle de l'intercommunalité et actualisation de ces besoins ;

Définition, animation et mise en oeuvre de politique de développement de services ou de politique visant à lutter contre la précarité, la vulnérabilité, l'isolement ou la perte du lien social à l'échelle communautaire dans les conditions fixées à l'article L123-4-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Animation d'actions de soutien, d'accompagnement et d'orientation des personnes âgées, vulnérables et/ou isolées et action en faveur de l'insertion en complémentarité avec les dispositifs du Conseil Départemental, des CCAS ou communes membres et de toute institution oeuvrant en matière sociale ;

Gestion et animation de la semaine bleue et de tout programme communautaire destiné à la sensibilisation du public sur des problématiques sociales ou médico-sociales intéressant l'ensemble des communes membres ;

Participation au volet social du plan intercommunal de sauvegarde ou de tout dispositif conduisant à prévenir, protéger, secourir, aider, accompagner tout individu ou famille face à des situations de périls ou suite à la survenance d'un sinistre caractérisé. Cette participation intègre la gestion d'opérations de prévention à grande échelle (plan "vermeil", plan canicule, plan "Grand Froid" et la recherche, le maintien et le développement de système d'hébergement d'urgence et hébergement relais en partenariat financier avec les communes concernées).

Jeunesse

Gestion du programme d'investissements d'avenir ;

Séniors

Soutien, dans toutes les formes possibles notamment financier, aux associations ou tout autre organisme d'aides aux personnes âgées et de coordination gérontologique exerçant en tout ou partie sur le périmètre de l'échelle de l'agglomération ;

Actions en faveur du maintien à domicile (personnes âgées et/ou en situation de handicap) en complémentarité avec les dispositifs du Conseil Départemental et d'acteurs développant une politique locale ;

Mise en place de toute initiative d'aide aux relations intergénérationnelles ;

Entraide institutionnelle

Les communes et CCAS continuent d'exercer des compétences sociales dites municipales. L'objectif du CIAS est de mettre en place une structure sociale cohérente et organisée aux services des habitants du territoire. Aussi, cette volonté conduit à optimiser l'action sociale à l'échelle du périmètre intercommunal passant par la constitution d'un réseau social intercommunal entre le CIAS, les CCAS et les communes membres pour permettre l'échange de procédés et d'informations professionnelles, la formation et la veille sociale des intervenants en matière sociale, l'entraide entre différentes structures, la mise en place de procédures communes".

Lorsque la communauté d'agglomération exerce la compétence action sociale d'intérêt communautaire, elle peut en confier la responsabilité pour tout ou partie à un centre intercommunal d'action sociale constitué dans les conditions fixées à l'article L. 123-4-1 du code de l'action sociale et des familles"

Création d'un Centre Intercommunal d'Action sociale pour gérer l'action sociale communautaire

Rapporteur	Régine Munerelle	
	Pour	Contre
Majorité	Philippe Henry	/

Le Conseil communautaire

ADOpte la délibération suivante et il est demandé de soumettre au vote cette création aux communes membres.

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun crée un centre intercommunal d'action sociale par application des articles L5216-5 du CGCT et L123-4-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le Centre Communal d'action sociale sera régi par les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-27 à 30 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le Centre Communal d'action sociale exercera l'ensemble des compétences définies dans le cadre de la compétence action sociale d'intérêt communautaire ;

Les modalités d'organisation du Centre Communal d'Action sociale seront les suivantes :

Le CIAS en tant qu'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre est nommé: CIAS de l'Agglomération Verdunoise, son siège social sera fixé à 11 rue du Président Poincaré 55100 VERDUN.

Le CIAS sera administré par son Président et son conseil d'administration. Le Conseil d'Administration sera fixé à 16 membres maximum, le nombre d'administrateurs du CIAS se répartira comme suit:

- 8 représentants du conseil communautaire.
- 8 représentants de la société civile nommés par le Président de la Communauté conformément aux prescriptions de l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles.

Il est prévu que le CIAS adhère à la convention de mutualisation qui tend vers un employeur unique territorial composé uniquement d'agents communautaires. De ce fait, aucun transfert de personnels et de biens mobiliers et immobiliers ne sera effectué.

Suivi-évaluation de la convention cadre avec l'EPFL - Compte-rendu d'activité au 31/10/2020

Rapporteur	Patrick Cortial	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

PREND ACTE du compte-rendu annuel d'activité en date du 31 octobre 2020 présenté par l'EPF Lorraine.

Compte-rendu annuel sur la délégation du service assainissement Exercice 2019

Rapporteur	Jean-François Thomas	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

PREND ACTE du présent rapport

Compte-rendu annuel sur la délégation du service des transports Exercice 2019

Rapporteur	Jean-François Thomas	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

PREND ACTE du présent rapport

Compte-rendu annuel sur la délégation du service eau potable Exercice 2019

Rapporteur	Jean-François Thomas	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

AUTORISE Monsieur le Président à acter l'évolution du prix de l'eau potable pour la Ville de Verdun au premier semestre 2021 et de signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette décision.

Evolution du prix de l'eau potable au premier semestre 2021 pour la Ville de Verdun

Rapporteur	Jean-François Thomas	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

AUTORISE la création des tarifs des salles à vocation sportive dans les anciennes casernes NIEL à Thierville,

ADOpte la grille tarifaire générale des installations sportives de la Ville de Verdun et de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun

Désignation représentant au sein de l'Etablissement Public Foncier du Grand Est

Rapporteur	Samuel HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

DESIGNE Patrick Cortial Titulaire et Jean-Marie ADDENET suppléant

Contrat d'affermage du service de l'assainissement collectif et non collectif. - Evolution du prix de l'assainissement au premier semestre 2021

Rapporteur	Jean-François Thomas	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

AUTORISE Monsieur le Président à :

- acter l'évolution du prix de l'assainissement au premier semestre 2021,
- signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ces décisions.

Marché 165208 - Collecte des déchets et traitement des déchets - Avenants de continuité de service public

Rapporteur	Philippe DEHAND	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des avenants suscités ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Marché de Maintenance Eclairage Public n° C165833L02- Avenant n° 2 - Prolongation du marché

Rapporteur	Armand Falque	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

APPROUVE le projet d'avenant n° 1 susvisé,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant, ainsi que toutes les pièces administratives afférentes.

Marché d'Entretien des espaces sportifs n° C185704 (2018C18) - Lot 1 - Avenant n° 2

Rapporteur	Jean-Pierre Morel	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces administratives afférentes.

Marché n°C195204 - AMO Lancement et aménagement d'un espace test de maraîchage biologique - Avenant n° 1

Rapporteur	Philippe DEHAND	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1, ci-annexé, ainsi que tous documents afférents.

Marché C185225 - Marché exploitation chauffage - Avenant n°3

Rapporteur	ARmand FALQUE
-------------------	---------------

Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 au marché C185225 ainsi que tous les documents s'y rapportant

Marché C185201 - Lot 2: Fleurissement - Avenant 2 : Évolution du périmètre et ajout d'un nouveau poste de prix

Rapporteur	Philippe DEHAND	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 ci-annexé avec l'entreprise BILOCQ ESPACES VERTS actant une augmentation financière de 4,22 % ainsi que tous documents liés à ce dossier.

Nouvelle convention d'accès à la déchetterie de Thierville pour la Communauté de Communes Argonne Meuse – Avenant n° 1

Rapporteur	Philippe DEHAND	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Prescription de l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal (RLPI)

Rapporteur	Claude ANTION	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire
 ACTE la prescription d'un RLPi à l'échelle de la CA du Grand Verdun,
 APPROUVE le lancement d'un appel d'offres pour recruter un bureau d'études pluridisciplinaire
 pour assister la CA dans la réalisation de ce document,
 AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Plat de Bévaux : cession de l'ensemble du site au profit de la Ville de Verdun

Rapporteur	Samuel HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire
 DECIDE la cession au profit de la commune de Verdun de l'ensemble du site dénommé 'Plat de
 Bévaux' représenté par les parcelles cadastrées section AT 147 et 188 pour une contenance totale de
 2ha 17a 98ca,
 PRECISE que le prix de vente est estimé à 287 898,71 € TTC,
 DIT que l'acte authentique sera rédigé en la SCP Jean-Marc CUIF, Benoit CUIF et Estelle
 TOURANG, notaires à NANCY.
 AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette transaction

Convention d'objectifs 2021 avec le COS

Rapporteur	Philippe COLAUTTI	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire
 AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec le COS
 permettant le versement d'une subvention annuelle dans les proportions ci-dessus décrites, la mise à
 disposition de personnel, de locaux et d'équipements.

**Délibération cadre portant indemnitaire indemnitaire - Annule et remplace la délibération n°20-0505 du
 26.08.2020**

Rapporteur	Philippe COLAUTTI
-------------------	-------------------

Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

APPLIQUE les modalités mises à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, avec prise en compte dès 2020 de l'introduction de la composante « prime de fin d'année » dans l'IFSE

AUTORISE M. le Président à fixer par arrêté individuel les montants individuels

PREVOIT et INSCRIT chaque année au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel - Annule et remplace la délibération 20-0506 du 26.08.2020

Rapporteur	Philippe COLAUTTI	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le conseil communautaire

APPLIQUE les modalités mises à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, avec prise en compte dès 2020 de l'introduction de la composante « prime de fin d'année » dans l'IFSE

AUTORISE M. le Président à fixer par arrêté individuel les montants individuels

PREVOIT et INSCRIT chaque année au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

Conventions de mise à disposition d'agents pour les missions de secrétaire de mairie

Rapporteur	Philippe COLAUTTI	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition de personnel pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie avec les communes de Vacherauville et Sivry la Perche.

Convention mise à disposition des personnels de Police Municipale pour les astreintes

alarmes sur bâtiments intercommunaux

Rapporteur	Philippe COLAUTTI	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition du personnel de la police municipale avec la Ville de Verdun pour assurer la gestion des astreintes alarme sur les bâtiments intercommunaux.

Convention de prestation pour la mise en oeuvre de l'action " Coup de Pouce " dans le cadre du programme de réussite éducative

Rapporteur	Karen Schweitzer	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions 2019/2020 et 2020/2021 avec l'association Coup de Pouce.

Adhésion à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) - Année 2020

Rapporteur	Claude ANTION	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Régine munerelle ne participe pas au vote

Le Conseil communautaire

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun à l'ADIL pour cet exercice 2020 ainsi que tout document afférent.

Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie – adoption d'une Convention de partenariat

Rapporteur	Philippe DEHAND	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions ci-annexées ainsi que tous les documents afférents.

Fourrière animale - Tarifs année 2021.

Rapporteur	Philippe DEHAND	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

VALIDE les tarifs fourrière énumérés ci-dessus, pour l'année 2021.

QD : Versement d'une subvention du budget général de la CAGV au budget annexe ANRU

Rapporteur	KÄren Schweitzer	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire

AUTORISE la question diverses

AUTORISE Monsieur le Président à verser une subvention d'équilibre de 153 000 euros

Question écrite de Philippe Henry :

Les agents de la CAGV peuvent-ils y être élu dans un conseil municipal quand ce dernier a voté le principe de l'employeur unique ?

L'article L.231 du code électoral ne semble pas avoir pris en compte ce cas de figure et la question se pose.

L'article L.231 du code électoral dispose que "les agents salariés communaux ne peuvent être élus au conseil municipal de la commune qui les emploie" ces dispositions ayant pour objet, selon le Conseil d'Etat, "tant d'éviter qu'un candidat soit en position d'exercer une influence excessive sur les électeurs que de préserver l'indépendance du conseiller municipal dans l'exercice de son mandat" (CE, 3 décembre 2014, Election municipale de Hadol, n°381418).

Jean-Philippe Lavallée, Directeur adjoint du service juridique indique que la notion d'employeur unique est particulière à notre collectivité, que l'interprétation de Monsieur Henry n'est pas erronée en soit mais n'est pas confirmée par une jurisprudence, il est donc difficile d'y répondre.

Monsieur Henry cite une disposition du code électoral sur les agents chef de service, ne pouvant pas être salarié d'un EPCI et membre d'un conseil municipal. Il indique qu'il posera la question au Préfet

Monsieur le Président indique que pour qu'il y ait jurisprudence, il faut un jugement du tribunal administratif et donc un contentieux.

Il demande à Monsieur Henry l'objet de la question. Il demande si l'objet est de savoir si un agent de l'EPCI peut être membre d'un conseil municipal d'une commune membre.

Monsieur Henry indique ne pas avoir eu cette arrière pensée à l'origine mais effectivement cela pose souci pour certains.

Monsieur le Président indique qu'une réponse sera apportée au prochain conseil d'agglomération.

FIN DU CONSEIL A 23h10

A Verdun, le
Le Président,
Samuel HAZARD

17 DEC. 2020

Le secrétaire de séance,
Karen SCHWEITZER



